

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 janvier 2015

LA CROISSANCE ET L'ACTIVITÉ - (N° 2498)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 30 (Rect)

présenté par

M. Frédéric Lefebvre, M. Douillet, M. Ginesy, M. Philippe Armand Martin, M. Myard, M. Salen et
M. Sermier

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 35, insérer l'article suivant:**

Le Gouvernement remet au Parlement avant le 30 septembre 2015 un rapport sur les conséquences pour le e-commerce des nouvelles modalités de calcul de la taxe sur la valeur ajoutée. Ce rapport détaille les implications pratiques pour ces entreprises de changement du mode de détermination du taux applicable au e-commerce et envisage les éventuelles mesures de compensation vis-à-vis de ce secteur.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Depuis le 1^{er} janvier 2015, le taux de TVA applicables aux opérations d'e-commerce est le taux du pays de l'acheteur et non plus celui du vendeur.

Cette disposition concerne des dizaines de milliers de TPE/PME de l'e-economie française.

Les libraires et auteurs indépendants, doivent désormais choisir entre vendre leurs ebooks à des prix différents partout en Europe, quitte à perdre la cohérence tarifaire, ce qui sur un marché mondial et dématérialisé est difficile à comprendre ou vendre leurs ebooks au même prix dans tous les pays et perdre du chiffre d'affaires là où la TVA est la plus élevée, soit presque partout.

En outre, quel que soit le choix de l'e-commerçant, ce dernier doit intégrer dans les systèmes internes (ventes, comptabilité etc.) des prix de vente HT et TTC par pays, et dans tous les cas calculer des recettes de TVA par pays, avec une multitude de taux, tous différents et susceptibles de changer.

Prise au nom de la justice fiscale entre États, cette mesure oblige de fait chaque e-commerçant à gérer un taux de TVA par pays de l'UE (28 !) au lieu d'un seul.

C'est pourquoi, le présent vise à obtenir la rédaction d'un rapport sur les conséquences de ce choc de complexité pour les e-commerçants, rapport qui pourra envisager des mesures de compensation et d'accompagnement de ce secteur.